



VILLE DE SAINT-JÉRÔME  
SERVICE DU GREFFE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE SEIZE FÉVRIER DEUX MILLE SEIZE, À  
19 H 00 AU 161, RUE DE LA GARE, SAINT-JÉRÔME.

À laquelle assemblée M. le Maire Stéphane Maher, président d'assemblée,  
étaient présents :

Mesdames Johanne Dicaire, Colette Thibault et Stéphanie  
Viens-Proulx, messieurs Benoit Beaulieu, Bernard Bougie, Marc  
Bourcier, Benoit Delage, Mario Fautoux, André Marion et  
François Poirier, ainsi que monsieur Yvan Patenaude, directeur  
général, et madame Marie-Josée Larocque, greffière.

**CM-10848/16-02-16**  
**POINT G4**

**ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2015-2020**

ATTENDU QUE la planification stratégique est au cœur de la gouvernance;

ATTENDU QU'elle détermine les éléments essentiels à la réalisation de la vision de  
l'organisation;

ATTENDU QU'elle présente une lecture aussi précise que prospective des besoins  
et des attentes de la population et de nos partenaires ainsi que du contexte dans  
lequel l'organisation intervient;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme veut offrir un environnement branché sur  
une économie moderne, qu'elle veut faire en sorte que ses milieux de vie  
conviennent aux valeurs et aux aspirations de toutes les couches de la société;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme veut planifier, assurer le développement  
écoresponsable du territoire, prendre le temps de définir la façon de développer  
ensemble avec ses citoyens et ses partenaires;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme entend se montrer compétitive et  
attractive sur le marché;

ATTENDU la démarche transparente et participative ;

ATTENDU le consensus populaire obtenu par la Ville lors de la consultation web  
auprès de ses citoyens et des trois forums communauté et employés tenus en 2015  
d'affirmer que la Ville de Saint-Jérôme est une Cité de possibilités, la destination par  
excellence, une cité régionale prospère, convoitée pour ses milieux de vie, qui  
inspire, se démarque et cultive sa richesse collective;

ATTENDU le « plan stratégique 2015-2020 » joint à la présente;

ATTENDU la recommandation de madame Johanne Coursol, adjointe au directeur  
général, datée du 9 février 2016;

Il est proposé par : Benoit Delage  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- La Ville adopte le « plan stratégique 2015-2020 » joint à la présente pour  
en faire partie intégrante.
- 2.- Le conseil municipal et l'administration s'engagent à mettre en œuvre  
avec la collaboration de toute la communauté, le plan stratégique  
2015-2020 intitulé « Destination 2020 ».

EXTRAIT certifié conforme au livre des délibérations  
Le 17 février 2016

  
MARIE-JOSÉE LAROCQUE, greffière  
/ig